

JOURNAL OFFICIEL

DU TERRITOIRE DU TOGO PLACÉ SOUS LE MANDAT DE LA FRANCE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Togo, France et Colonies . . .	35 fr.	20 fr.
Etranger } Pays à demi-tarif	50 fr.	30 fr.
Etranger } Pays à plein tarif	60 fr.	35 fr.

Prix du numéro { Au comptant, à l'imprimerie : 1. fr. 50
Par porteur ou par la poste.
Togo, France et Colonies : 1. fr. 75
Etranger : Port en sus.

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique de LOMÉ TOGO, (A. O. F.)

Les abonnements sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	2 fr.
Minimum	10 fr.
La page	200 fr.
Chaque annonce répétée : moitié prix ; minimum	10 fr.

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions fines en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.

Pour les réclames, demandez le tarif spécial.

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Elections à la chambre de commerce

ARRETE N° 56 fixant la date des élections pour le renouvellement en 1934 de la chambre de commerce du Togo.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE P. I.,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1928 portant réorganisation de la chambre de commerce du Togo; ensemble les arrêtés des 29 février 1932 et 14 novembre 1933 le modifiant;

Vu l'arrêté du 25 janvier 1934 approuvant la liste des électeurs à la chambre de commerce du Togo, établie en vue du renouvellement en 1934;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Les élections en vue du renou-

vellement de la chambre de commerce du Togo sont fixées au 11 février 1934.

Elles auront lieu à Lomé à la maison commune sous la présidence du commandant du cercle de Lomé assisté des deux plus jeunes et des deux plus âgés des électeurs présents dans la salle à l'ouverture du scrutin.

Le scrutin sera ouvert de dix heures à douze heures.

ART. 2. — Conformément aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté du 18 janvier 1928, les électeurs absents de Lomé ou non domiciliés dans cette ville pourront adresser au président du bureau leur bulletin enfermé en deux enveloppes dont la première sera revêtue de leur signature et dont la seconde ne devra porter aucun signe extérieur faute de quoi l'enveloppe et le bulletin qu'elle contient ne seront pas admis.

Ces enveloppes devront parvenir au président avant la fermeture du scrutin.

ART. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 29 janvier 1934.

L. PÊTRE.

SUPPLÉMENT

AU

JOURNAL OFFICIEL

DU TERRITOIRE DU TOGO PLACÉ SOUS LE MANDAT DE LA FRANCE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

PARTIE NON OFFICIELLE

« L'Administration du Territoire déclare décliner toutes responsabilités à quelque titre que ce soit à raison des textes insérés dans la partie non officielle. »

*Fraîche, savoureuse, onctueuse,
légère... de la crème*



de la vraie crème, telle qu'on en trouve dans les châteaux, de cette crème blanche et parfumée devant laquelle on se retrouve toujours une âme d'enfant!

Les châteaux alpestres sont loin, mais voici, pour accompagner délicieusement la saveur des fruits, des fraises surtout, durant la saison, voici, bien à l'abri dans sa boîte hermétique, la



**CRÈME ÉPAISSE
NESTLÉ**
STÉRILISÉE - INALTÉRABLE

LA MAISON DES COLONIAUX DE VITTEL

D'accord avec le **Ministère des Colonies**, est ouverte, du 20 Mai au 25 Septembre, une **Maison des Coloniaux**, où sont reçus et traités, à des conditions spéciales, tous les fonctionnaires civils et militaires des Colonies, envoyés officiellement par le Conseil Supérieur de Santé des Colonies et les Commissions de Rapatriement.

Par ses deux Sources : la "**Grande Source**" et la "**Source Hépar**", les seules à **VITTEL** déclarées d'intérêt public, c'est toute la médication des maladies coloniales d'origine arthritique et hépatique que **Vittel** offre à tous ceux qu'un séjour prolongé aux Colonies rend justiciables de sa cure.

La remarquable fraîcheur du climat vosgien, son action à la fois sédative et tonique, l'altitude moyenne de la région font de **Vittel** la station idéale pour les Coloniaux qui, en y soignant leurs reins et leur foie, y trouveront le repos, le calme, le sommeil et l'appétit nécessaires pour revigorer leur organisme fatigué.

Renseignements et brochure gratuite sur demande à Sté. Glé. des Eaux Minérales de **VITTEL** (Vosges-France) (Service C. 44)

COLLABORATEUR

est demandé pour le **TOGO** par importante Société produits chimiques pour placement désinfectants, désodorisants, antiseptiques **QUALITE UNIQUE** et produits pour détruire rats, souris, cafards, adoptés en exclusivité en **FRANCE**, par Métropolitain, toutes les Cies de Chemins de Fer, Hôpitaux, Ministères, Préfectures, Mairies, Ecoles, Pensionnats, Banques, Grandes Administrations, Usines, etc... etc... Situation lucrative et d'avenir. Convierait particulièrement à fonctionnaire actif ayant relations dans administrations et désirant améliorer sensiblement ses revenus.

Sté Nationale de Produits Chimiques
14 rue Roquépine — PARIS

GRANDE SOURCE || SOURCE HEPAR

les deux seules à VITTEL
déclarées d'intérêt public

ACTION ELECTIVE sur

Le Rein
Goutte
Gravelle
Diabète

Les Voies biliaires
Coliques hépatiques
Congestion du Foie
Lithiase biliaire

SAISON 20 MAI — 25 SEPTEMBRE

Brochure gratuite sur demande à

Société Générale des Eaux Minérales de
VITTEL (Vosges-France)
Service C. 44

J'ACHÈTE

Les Timbres Poste Oblitérés

DES COLONIES FRANÇAISES.

Ecrire à :

F. BELLAMY

27, Avenue Alsace Lorraine

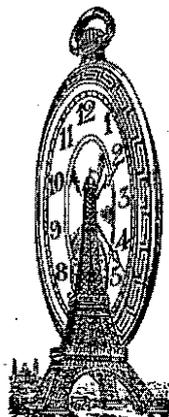
BRIVE

Corrèze

COMPTOIR D'HORLOGERIE SOIGNÉE

"A la Tour Eiffel"

JOYEROT & JACOT



Catalogue général d'Horlogerie
Bijouterie - Orfèvrerie, adressé
gratis et franco.

Envois de choix sur demande à MM. les fonctionnaires

Facilités de paiement

Représentants sont demandés

23, rue Gambetta — BESANÇON — France